

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
21/02/2022**

25/02/2022

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger, Sissung

Mrs Bail, Benoît, Falchier, Hamelle, Le Gall, Le Luyer, Mell

Collaborateurs : Mme Berthonnaud

**Début de réunion à 10h05**

Questions	Réponses	Suivi	Délai
<b>1. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 25.01.2022</b>	Aucune remarque, le PV du 25/01/2022 est validé.		
<b>2. Jours fériés (CSE du 25.01.2022) suite</b>	Madame Berthonnaud dit que le jour férié qui manquait pour avoir le quota des jours fériés sur l'année 2022, sera compensé sur le mois de février par incrémentation du compteur d'heures Monsieur Le Gall demande qu'il y ai un affichage pour informer le personnel.	Service RH	Février
<b>3. Prime pour personnel MO suite aux changements laizes (CSE du 25.01.2022) suite</b>	Monsieur Maurice dit avoir consulté les acteurs de l'opération et, il a été décidé de gratifier d'une prime variable selon les tâches effectuées . Douze personnes tous les services confondus sont concernées. Cette prime sera versée sur le bulletin de salaire de février. La direction ne souhaite pas nous informer sur le montant total attribué malgré la demande de monsieur Le Gall. Madame Benoît demande si cette prime est ponctuelle ou mensuelle. La direction répond que cette prime est ponctuelle.		

## PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 21/02/2022

25/02/2022

<p><b>4. Titularisation contrôleur et conducteur MO remplaçants (CSE du 25.01.2022) suite</b></p>	<p>Madame Berthonnaud dit que les deux contrôleurs sont messieurs Le Meur et Baillargeaux, le contrôleur remplaçant qui est actuellement en formation est monsieur Le Moign.  Le secrétaire demande quelle est la durée de la formation.  Madame Berthonnaud dit qu'il y a deux formations pour être contrôleur à savoir :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- La 1<sup>ère</sup> qui est focalisée sur le poste de contrôleur</li> <li>- La 2<sup>ème</sup> qui concerne le poste de conducteur MO</li> </ul> Madame Benoit demande à monsieur Bail si en tant que coordinateur MO il a pu donner son avis.  Le coordinateur répond qu'il n'a pas été consulté sur le choix des candidats.  Madame Berthonnaud est surprise de la réponse et va se renseigner sur cette omission.  Les élus trouvent regrettable que le coordinateur MO, acteur principal de cette machine, ne soit pas convié à une réunion ou d'être informé du choix des personnes.</p>		
<p><b>5. Transmission du Plan de formation 2022 (CSE du 25.01.2022) suite</b></p>	<p>Madame Berthonnaud dit qu'elle a pris une partie du plan de formation prévues pour 2021/2022 qui n'ont pas été réalisés et en fait la présentation.  Monsieur Le Gall fait remarquer qu'il n'y a que les Cacès 3 qui sont inscrits.  Madame Berthonnaud dit que le recyclage concerne tous les Cacès.  Madame Benoît dit que la découverte des services n'a rien à faire dans le plan de formation.  Madame Berthonnaud dit qu'elle le sortira de la liste du plan de formation. Elle dit qu'il y a eu des demandes pour des formations informatiques excel.  Madame Benoît demande si ces formations font suite aux entretiens individuels et demande si les demandes sont bien prises en compte à l'issue des entretiens individuels.  Madame Berthonnaud répond oui mais pas toutes les demandes.  Madame Boulanger pensait que l'on avait arrêté de travailler avec EOL.  Madame Berthonnaud dit oui mais il faut faire perdurer la démarche qui au départ était faite par EOL, le nom est à changer.  Madame Benoît fait constater qu'il n'y a pas beaucoup de formation qualifiante, beaucoup de formation sont sur la sécurité et les recyclages qui sont en grande partie obligatoire.  Madame Berthonnaud dit qu'elle n'a pas de demande particulière pour des formations qualifiantes. Elle dit que l'on peut lancer une formation excel pour les salarié.es intéressé.es.  Madame Benoît demande si un appel sera fait pour les salarié.es de production qui désirent faire une formation excel.  Madame Berthonnaud dit que cela a déjà été fait dans le passé suite à des demandes d'entretiens professionnels.  Madame Sissung dit qu'il faut aider les salarié.es qui souhaiteraient faire une VAE.  Madame Berthonnaud dit qu'il faut les identifier.  Madame Sissung demande de faire un affichage et propose que le service RH envoie un courrier pour information.  Madame Berthonnaud dit qu'un livret concernant la formation sera mis à l'affichage.</p>		

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
21/02/2022**

25/02/2022

<b>6. Affichages à actualiser (CSE du 25.01.2022) suite et grille de salaires DS SMITH Bretagne avec rajout des salaires conventionnels cadres et salaires DSSP Bretagne</b>	<p>Le secrétaire dit avoir mis ce point à l'ordre du jour puisque plusieurs supports ne sont pas à jour et en autre la grille des salaires conventionnels de la branche et ceux de Bretagne pour la catégorie cadres. Pour l'instant il n'y a que la grille pour les ETAM</p> <p>Madame Berthonnaud dit que l'affichage a été réactualisé ce jour ainsi que la grille des cadres.</p> <p>Le secrétaire demande si c'est la même présentation que pour les salariés.</p> <p>Madame Berthonnaud répond oui.</p>		
<b>7. Position de la direction pour mise à disposition du local syndical (CSE du 12.07.2021) (CSE du 22.11.2021) suite ( article L2142-8) (CSE du 25.01.2022) suite mail envoyé le .26.01.2022</b>	<p>Monsieur Maurice dit que le sujet a été débattu au comité de direction et il a décidé d'allouer la salle de réunion qui est au-dessus de la qualité. Il dit qu'à l'issue de ce CSE, il demandera à messieurs Nigen et Rolland la réalisation des travaux nécessaires pour avoir les lignes téléphoniques indépendantes qui sont à la charge de l'employeur.</p> <p>Le secrétaire informe que le verrou sera changé ce jour.</p> <p>Madame Benoît demande ce qui est prévu pour le local CSE puisque le local au-dessus de la qualité est attribué aux délégués syndicaux et que le portakabin n'est pas aux normes pour que le CSE accomplisse ses missions.</p> <p>Monsieur Maurice dit que le service technique est en charge de rétablir les équipements nécessaires pour le fonctionnement du CSE.</p> <p>Madame Benoît demande sous combien de temps l'intervention sera faite.</p> <p>Monsieur Maurice dit qu'il va demander de procéder à la commande des travaux et le délai sera communiqué dès qu'ils auront un retour pour septembre.</p>		
<b>8. Transmission des descriptions de poste pour classifications (CSE du 25.01.2022) suite</b>	<p>Le secrétaire dit avoir remis ce point pour que les salarié.es soient au courant des discussions faites lors des parcours métiers. Il dit que les descriptions de poste n'ont pas été données aux salarié.es. Elles doivent être visées par le manager et transmises aux salarié.es pour approbation. Il dit que cette étape se rajoute à l'entretien que les salarié.es doivent avoir avec le manager afin que la délégation parcours métiers puisse valider cette dernière partie en avril.</p>		A suivre
<b>9. Trous signalés depuis plusieurs mois entre les deux bâtiments</b>	<p>Monsieur Maurice dit que les travaux sont prévus cette semaine.</p>		Semaine N°8

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
21/02/2022**

25/02/2022

<b>10.Date de démarrage nouvelle cession CQPI</b>	<p>Madame Berthonnaud dit qu'elle fait des entretiens avec les intérimaires de la transformation car il n'y a pas de candidatures en externe.</p> <p>Le secrétaire demande pour quand est prévu le démarrage des CQPI pour le FOT.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que le démarrage est prévu en avril/mai, le temps de finaliser les entretiens, les tests et le module de formation. Elle dit que l'organisme BP2L Consulting d'Angers a été contacté pour la formation colorimétrie.</p> <p>Monsieur Le Gall demande si la porte n'est pas fermée à ceux qui ont demandé de la mobilité interne.</p> <p>Madame Berthonnaud répond non.</p> <p>Les élus trouvent regrettable que le démarrage des CQPI se fasse tardivement.</p>		
<b>11.Remplaçant pour le poste de préparateur formes</b>	<p>Madame Berthonnaud dit que monsieur Ferrelec Régis est en formation aux formes + Caces.</p> <p>Le secrétaire demande si un appel à candidature a été fait.</p> <p>Madame Berthonnaud répond non, elle dit qu'elle a regardé les souhaits dans les entretiens individuels et l'avis et la concertation s'est faite avec le service des formes.</p>		
<b>12.Date pour remise des médailles du travail 2022</b>	<p>Monsieur Maurice dit que la remise des médailles sera faite dans la deuxième quinzaine de septembre. La date sera communiquée ultérieurement.</p> <p>La période date d'inscription pour faire la demande est le 15 octobre pour l'année suivante, la demande à la préfecture doit être faite à la préfecture pour cette date. Les dossiers à compléter peuvent être retirer au service RH</p>		
<b>13.a) Retour des dates des congés d'été</b>  <b>b) versement de la prime vacances pour les départs en juin</b>	<p>a) Monsieur Maurice dit que sur 90 personnes, 30 personnes n'ont pas répondu mais que cela sera fait pour la fin de semaine</p> <p>b) La direction est d'accord de le faire mais demande aux salariés de passer au service RH pour confirmer</p> <p>Madame Benoît dit qu'au niveau du CSE il faut anticiper pour la commande des chéquiers ANCV. Les chéquiers ANCV seront envoyés par la poste suite à la décision des élus. Cela représente un cout supplémentaire de 1000€. La demande d'adhésion (l'inscription) ANCV de 2022/2023 sera envoyée par la poste et sera disponible sur le site du CSE</p>		
<b>14.Mobilité : rester dans le cycle rotation des équipes</b>	<p>Le secrétaire dit que les salarié.es qui font de la mobilité souhaiteraient que la direction tienne compte des contraintes horaires en ne les changeant pas d'équipe. Ceux qui font du covoiturage sont embêtés.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'ils feront attention par rapport aux contraintes horaires</p>		A suivre



# PROCES VERBAL REUNION CSE ORDINAIRE DU 21/02/2022

25/02/2022

<b>15. Recyclage Cacès : pourquoi Trémuson et pas Carhaix ?</b>	<p>Madame Berthonnaud dit que les recyclages ont été fait à Trémuson par rapport aux dates, elle dit qu'un rendez-vous a été pris avec un prestataire à Carhaix.</p> <p>La direction nous informe qu'elle fera une réclamation auprès de l'organisme formateur par rapport à la non-délivrance des caces pour la dernière cession. Elle ne remet pas en cause la compétence des caristes. D'après elle, les personnes qui ont été déboutées par l'examinateur. La version des faits de l'examinateur ne correspond pas avec la version des caristes. La direction avisera sur la continuité de travailler avec eux.</p> <p>Le secrétaire demande que le CSE soit informé de la suite des échanges.</p>																																																																																																																																			
<b>16. Résultats économiques à fin janvier</b>	<p><b>Sur le mois de janvier :</b></p> <p>Sur janvier nous avions 10119 m<sup>2</sup> à produire, nous avons réalisé 10365 m<sup>2</sup> vendus</p> <p>L'objectif du CA (chiffre d'affaires) pour le mois de novembre était de 7310 k€, nous avons réalisé un chiffre d'affaires à 8016 K€.</p> <p>L'objectif de l'EBITA sur le mois de janvier était forcasté à 285 K€, nous avons réalisé un EBITA à 407 K€.</p> <p>Le prix moyen au mille m<sup>2</sup> est de 603,29 €</p> <p>Le prix moyen à la tonne est de 1235,27 €</p> <p>Un mois de janvier correcte.</p> <table border="1" data-bbox="619 971 1756 1305"> <thead> <tr> <th>Mois</th> <th>jours ouvrables</th> <th>prévision du mois volume fabriqué m<sup>2</sup></th> <th>production du mois volume fabriqué m<sup>2</sup></th> <th>CA production objectif K€</th> <th>CA produit K€</th> <th>EBITA réalisé K€</th> <th>EBITA objectif K€</th> <th>Prix Moyen (€/pds brut)</th> <th>Prix Moyen (€/ surf brute)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>mai</td> <td>19</td> <td>10777</td> <td>10256</td> <td>6288</td> <td>6399</td> <td>553</td> <td>333</td> <td>1027,01</td> <td>517,55</td> </tr> <tr> <td>juin</td> <td>22</td> <td>12300</td> <td>11122</td> <td>6833</td> <td>6940</td> <td>471</td> <td>658</td> <td>1044,31</td> <td>519,82</td> </tr> <tr> <td>juillet</td> <td>21</td> <td>12000</td> <td>11113</td> <td>6930</td> <td>7276</td> <td>926</td> <td>612</td> <td>1064,02</td> <td>529,49</td> </tr> <tr> <td>août</td> <td>22</td> <td>12140</td> <td>10562</td> <td>6721</td> <td>7300</td> <td>703</td> <td>684</td> <td>1108,65</td> <td>556,65</td> </tr> <tr> <td>septembre</td> <td>22</td> <td>10700</td> <td>10670</td> <td>7339</td> <td>7698</td> <td>604</td> <td>818</td> <td>1119,93</td> <td>620,47</td> </tr> <tr> <td>octobre</td> <td>21</td> <td>11060</td> <td>9917</td> <td>7442</td> <td>7234</td> <td>396</td> <td>103</td> <td>1148,75</td> <td>570,45</td> </tr> <tr> <td>novembre</td> <td>20</td> <td>9790</td> <td>10439</td> <td>7034</td> <td>7377</td> <td>444</td> <td>343</td> <td>1171,53</td> <td>576,95</td> </tr> <tr> <td>décembre</td> <td>23</td> <td>9492</td> <td>10347</td> <td>7743</td> <td>7282</td> <td>348</td> <td>36</td> <td>1177,12</td> <td>579,87</td> </tr> <tr> <td>janvier</td> <td>21</td> <td>10119</td> <td>10365</td> <td>7310</td> <td>8016</td> <td>407</td> <td>285</td> <td>1235,27</td> <td>603,29</td> </tr> <tr> <td>février</td> <td>20</td> <td>9613</td> <td></td> <td>7049</td> <td></td> <td></td> <td>343</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>mars</td> <td>23</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>avril</td> <td>20</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Mois	jours ouvrables	prévision du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	production du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	CA production objectif K€	CA produit K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut)	Prix Moyen (€/ surf brute)	mai	19	10777	10256	6288	6399	553	333	1027,01	517,55	juin	22	12300	11122	6833	6940	471	658	1044,31	519,82	juillet	21	12000	11113	6930	7276	926	612	1064,02	529,49	août	22	12140	10562	6721	7300	703	684	1108,65	556,65	septembre	22	10700	10670	7339	7698	604	818	1119,93	620,47	octobre	21	11060	9917	7442	7234	396	103	1148,75	570,45	novembre	20	9790	10439	7034	7377	444	343	1171,53	576,95	décembre	23	9492	10347	7743	7282	348	36	1177,12	579,87	janvier	21	10119	10365	7310	8016	407	285	1235,27	603,29	février	20	9613		7049			343			mars	23									avril	20									A suivre
Mois	jours ouvrables	prévision du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	production du mois volume fabriqué m <sup>2</sup>	CA production objectif K€	CA produit K€	EBITA réalisé K€	EBITA objectif K€	Prix Moyen (€/pds brut)	Prix Moyen (€/ surf brute)																																																																																																																											
mai	19	10777	10256	6288	6399	553	333	1027,01	517,55																																																																																																																											
juin	22	12300	11122	6833	6940	471	658	1044,31	519,82																																																																																																																											
juillet	21	12000	11113	6930	7276	926	612	1064,02	529,49																																																																																																																											
août	22	12140	10562	6721	7300	703	684	1108,65	556,65																																																																																																																											
septembre	22	10700	10670	7339	7698	604	818	1119,93	620,47																																																																																																																											
octobre	21	11060	9917	7442	7234	396	103	1148,75	570,45																																																																																																																											
novembre	20	9790	10439	7034	7377	444	343	1171,53	576,95																																																																																																																											
décembre	23	9492	10347	7743	7282	348	36	1177,12	579,87																																																																																																																											
janvier	21	10119	10365	7310	8016	407	285	1235,27	603,29																																																																																																																											
février	20	9613		7049			343																																																																																																																													
mars	23																																																																																																																																			
avril	20																																																																																																																																			

**PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
21/02/2022**

25/02/2022

	<p><b><u>Prévisions pour février :</u></b></p> <p>Nous avons en prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 9613 m<sup>2</sup> à produire</li> <li>• Un CA forcasté à 7049 k€</li> <li>• Un EBITA forcasté à 343 k€</li> </ul>		
<b>17.BDU (base de données économiques)</b>	<p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un effectif à 212 salariés à fin janvier</li> <li>- 34 ETP en intérim</li> <li>- 13 ETP en heures supplémentaires</li> <li>- Effectif moyen à 218</li> <li>- Licenciement de monsieur Sébastien Le Mestre au 28.02.2022</li> </ul> <p>Monsieur Le Luyer demande qui va assurer la formation des CQPI vu que monsieur Stervenou est en absent.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que c'est monsieur Derrien qui assurera la formation des CQPI si toutefois monsieur Stervenou ne peut pas assurer la continuité de la formation.</p> <p>Le secrétaire s'interroge sur le suivi des CQPI en cours .</p> <p>Madame Berthonnaud dit que sur la partie théorique il y a eu des formations, sur la partie pratique, elle dit qu'il faut faire le point. Elle précise qu'un point est fait régulièrement avec les conducteurs et les tuteurs, ils sont suivis.</p> <p>Madame Sissung demande où en est le livret à destination des tuteurs pour les aider dans leur mission.</p> <p>Madame Berthonnaud dit que ce livret de CQPI n'est pas à destination des tuteurs. Elle précise que c'est un livret de suivi pour les CQPI, sur lequel il y a une évaluation en démarrage, en milieu et à la fin qui sont faite avec le tuteur.</p> <p>Le secrétaire demande si le CSE pourrait avoir le livret.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'elle va voir.</p>		
	<p><b><u>Perspectives d'embauches:</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un adjoint au responsable maintenance, monsieur Lucas Guillaume, en prévision pour le remplacement de monsieur Figuier</li> </ul> <p>Monsieur Le Gall demande si personne en interne ne s'est manifesté pour le poste.</p> <p>Madame Berthonnaud répond non, un point a été fait avec les équipes.</p> <p>Madame Benoît demande quelle formation à monsieur Lucas.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'il a une licence pro DUT génie électrique information industriel, une licence pro électrique/électronique, a été technicien formateur de maintenance à</p>		

PROCES VERBAL REUNION CSE  
ORDINAIRE DU  
21/02/2022

25/02/2022

	<p>I'AFIP, a été automatien et responsable électricité automatisme. Il débutera le 3 mars avec mise à l'essai sur une période de trois mois.</p> <p><b>L'intéressement</b> est à 1400 € à ce jour.</p> <p>Le secrétaire transmettra ses remarques lors de la prochaine réunion CSE. Il revient sur l'affichage conventionnel des cadres qui n'est pas clair pour les salariés et demande que le salaire conventionnel et salaire moyen Bretagne cadres soient dans la même forme que pour les OETAM. Madame Berthonnaud dit qu'elle fera un affichage.</p>	RH	Non précisé
--	--	----	-------------

FIN DE REUNION A 14H35

PROCHAINE REUNION CSE LE 21 MARS 2022

